

Formation et certification **COMPLEMENTAIRE** en « mesures d'**HYGIENE** »

swissmedic AW-instructions
BPMs

**Bonnes pratiques de retraitement
des dispositifs médicaux
pour les cabinets médicaux et
les cabinets dentaires
ainsi que d'autres utilisateurs
de petits stérilisateurs à la
vapeur d'eau saturée**



1. Situation actuelle :

Les assistants-es dentaires n'étant pas au bénéfice d'une certification en hygiène dentaire reconnue par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (Coopération en matière de formation, Unité Reconnaissance des diplômes) doivent compléter leur cursus de formation en obtenant la certification du module « mesures d'HYGIENE ».

2. Objectifs de la formation et de la certification :

Acquisition de la qualification technique et théorique pour l'Hygiène en cabinet dentaire. Ce certificat permet au candidat-e d'être en conformité avec l'application des prescriptions et des mesures d'hygiène attendues par un-e « Assistant-e Dentaire CFC ».

A l'issue de la formation et de la certification, le-la candidat-e est capable de :

- Veiller à la protection de sa propre santé et de celle des patients ainsi qu'à la protection de l'environnement.
- Préparer et remettre en état la salle de soins conformément aux prescriptions.
- Respecter les directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) lors du retraitement des dispositifs médicaux.

3. Contenu et objectifs détaillés de la formation et de la certification :

Cette formation THEORIQUE et PRATIQUE porte sur la totalité de la matière du **domaine « c »** des compétences opérationnelles c1, c2 et c3 (pages n°19 à n°23) du plan de formation conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale « Assistant-e Dentaire CFC » du 5 juillet 2019.

La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site de la SSO :

Equipe du cabinet, plan de formation, pages n°19 à n°23 : <https://www.sso.ch/fr/%C3%89quipe-du-cabinet-dentaire>

Si le contenu du domaine de compétences « c » susmentionné devait subir des changements, c'est la dernière version du plan de formation approuvée par le SEFRI qui entrera en vigueur.

Contenu détaillé de la formation :

| | Dates | Nbre leçons | Objectifs | Professeurs |
|-----|---------------------|-------------------------|--|--|
| N°1 | samedi 17.2.2024 | 4 leçons (8h30-12h) | <u>Théorie</u> : modules C1, C2 et C3 | Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO |
| | | 4 leçons (13h-16h15) | <u>Pratique</u> : modules C1, C2 et C3 en cabinet dentaire | Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO |
| N°2 | samedi 9.3.2024 | 4 leçons (8h30-12h) | <u>Théorie</u> : microbiologie et pathologie infectieuse (C1, n°4) | Mme Loretan Chantal Enseignante AMAD |
| | | 4 leçons (13h-16h15) | <u>Théorie</u> : révisions et préparations aux examens | Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO |
| | samedi 13.4.2024 | 2x 30 min. | 14h30 : Examen écrit de 30 minutes (théorie) Dès 15h30 : Examen de 30 minutes (pratique) en cabinet dentaire selon ordre de passage à définir | Ecole AMAD, Sion En cabinet dentaire, c/o Dr Perrin, |

En visio-conférence

4. Supports de cours :

Support de cours officiel pour écoles professionnelles (à commander sur le shop du site www.sso.ch):

« **Application des prescriptions et des mesures d'hygiène, module C** » SSO & SVDA, édition n°3, juillet 2022.

5. Admission à la formation et à la certification :

1° Formation de base reconnue comme :

Assistant-e dentaire ayant obtenu son diplôme SSO sur une durée de 2 ans

ou

au bénéfice d'un diplôme étranger nécessitant une formation complémentaire pour l'obtention de l'équivalence ou de la reconnaissance.

Pour la reconnaissance/équivalence des diplômes, l'autorité fédérale est compétente :

(SEFRI [Reconnaissance de diplômes étrangers \(admin.ch\)](#)).

La documentation relative aux requêtes d'équivalence se trouve dans le dossier « Reconnaissance de diplômes étrangers »,

Tél. +41 58 465 75 71; info@sbfi.admin.ch

2° Les frais de cours doivent être payés au minimum 10 jours avant le début des cours + remplir **annexe n°1**.

3° Les frais d'examens doivent être payés au minimum 10 jours avant les examens + remplir **annexe n°2** pour les personnes **EN CANDIDATURE LIBRE**.

6. Assurances :

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participants-es doivent être couverts-es par une assurance personnelle.

7. Conditions d'inscription :

La formation débute si au minimum 6 personnes sont inscrites aux cours de formation. Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque personne inscrite où sont mentionnées les modalités de paiement.

8. Finance d'inscription :

| | |
|--------------------------|---|
| Prix des cours (écolage) | CHF 480.- (16 cours à CHF 30.-/période) |
| Frais d'examens | CHF 400.- (tarif si au moins 6 expertises sont effectuées le même jour) CHF 600.- (tarif « individuel ») |

9. Déroulement de l'examen (60 minutes au total) -> [prochaine session d'examens](#) : **samedi après-midi 13 avril 2024** :**A. Théorie – Ecrit**

Lieu : Ecole Professionnelle AMAD, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Durée : 30 minutes

Les questions théoriques portent sur les 3 thèmes suivants :

- **Protection personnelle et celle du patient**
- **Microbiologie**
- **Stérilisation et appareils**

A disposition : « série d'examens 2015 » ([cf. site internet OrTra SSVs](#))**B. Pratique – Oral**

Lieu : Cabinet dentaire, Dr Sébastien Perrin, rue du Scex 2, 1950 Sion

Durée : 30 minutes

Critères d'évaluation :

(mesures d'hygiène -> 50 points + retraitement des dispositifs médicaux -> 50 points)

- **Tenue** (habits, cheveux, bijoux, ongles)
- **Protection personnelle** (désinfection mains, gants, masque, lunettes)
- **Respect des étapes/ordre des tâches**
- **Techniques d'entretien et de désinfection**
- **Techniques de stérilisation** (libération de la charge, stockage, test de vide, test de pénétration de vapeur, contrôle, emballage et qualité de l'exécution)
- **Elimination des déchets**

Exemple d'une mise en situation pratique :

« **Une extraction a eu lieu dans une salle de soins. Veuillez préparer le poste de travail pour le traitement suivant. Ensuite, traitez les instruments chirurgicaux conformément au cycle de traitement des instruments.** »**Attention à :**Gestion du temps alloué : une minuterie est à dispositionDéroulement pertinent : application des mesures d'hygiène actives et passivesEmploi correct des appareils et matériaux10. Matériel nécessaire pour l'examen final pratique :

Habits de travail (au minimum une blouse blanche médicale)

11. Experts pour l'examen final :

2 experts cantonaux ayant la reconnaissance d'expert aux examens CFC pour la filière « Assistant-e Dentaire CFC ».

12. Critères de réussite et certificat délivré :

L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à 4,0
(au minimum il faut obtenir **84,5 points/153**, cf. **annexe n°3**).

Le certificat de réussite du module est délivré par la Société Valaisanne des Médecins-Dentistes (SSO-Valais) et l'OrTra SSVs.

13. Répétition de l'examen :

En cas de moyenne insuffisante, le-la candidat-e peut répéter les examens au plus tôt après 6 mois.

Après 2 échecs à l'examen du module « hygiène dentaire », le SEFRI ne délivre plus d'équivalence de ce module en lien avec la reconnaissance des diplômes étrangers.

14. Composition de la Commission de cours et processus Qualité (pour 2023-2024) :

- Dr Sébastien Perrin, *praticien et chef-expert cantonal*
- OrTra SSVs : Mme Laurence Fournier, *directrice*
- Dresse Sarah Cuenin, *praticienne, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Dresse Christel Métrailler, *praticienne, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Mme Cynthia Monnet, *assistante en prophylaxie SSO, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Mme Chantal Loretan, *laborantine, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Mme Véronique Varone, *coordinatrice de la formation complémentaire « Hygiène Dentaire » auprès de l'OrTra SSVs*

Les participants-es évaluent la qualité de l'enseignement.

La synthèse des évaluations est remise à la Commission de cours après chaque session.

15. Dispositions légales/recours :

Les résultats de l'examen peuvent être contestés dans les 14 jours qui suivent la réception de ceux-ci par le-la candidat-e auprès de l'École Professionnelle AMAD. Les recours doivent être adressés par écrit dans le délai susmentionné avec motivation détaillée de la requête. La décision de la Commission de cours suite à un recours est définitive.

16. Inscriptions pour les cours & renseignements-contacts :

OrTra Santé-Social Valais (OrTra SSVs)

Av. du Général Guisan 1

3960 Sierre

+ 41 27 455 42 53

www.ortrassvs.ch

info@ortrassvs.ch

Coordinatrice de la formation complémentaire « Hygiène Dentaire » :

Mme Véronique Varone, +41 79 342 58 09, dentaire@ortrassvs.ch

Enseignante principale : Mme Cynthia Monnet, cynthia.monnet@edu.vs.ch

Pour les **virements bancaires internationaux**, voici les coordonnées :

IBAN CH31 0076 5000 U088 3384 6

BIC/SWIFT BCVSCH2LXXX

Paielement en CHF (francs suisses)

Frais bancaires en sus à votre charge

INSCRIPTION

Formation + Examens

« mesures d'HYGIENE »

NOM :

Prénom :

Date de naissance complète :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Je confirme avoir pris connaissance des dates de la formation **(17.2.2024 + 9.3.2024)** et des tarifs :

CHF 480.- (écolage pour la formation)

CHF 600.- (frais d'examen -> CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

A la réception de l'inscription (et si la formation est confirmée, minimum 6 personnes inscrites), une facture vous sera adressée.

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du diplôme « dentaire » obtenu et/ou la décision du SEFRI.

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

INSCRIPTION

Examens « mesures d'HYGIENE »

(en **CANDIDATURE LIBRE = uniquement l'examen, sans suivre la formation**)

Date des examens :

prochaine session programmée => **samedi après-midi 13 avril 2024**

NOM :

Prénom :

Date de naissance complète :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des modalités des examens décrites dans le flyer d'informations, du contenu & du programme de formation et des critères d'évaluation des examens finaux (théoriques et pratiques).

Frais d'examens : CHF 600.- (CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du diplôme « dentaire » obtenu et/ou la décision du SEFRI.

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

CERTIFICATION 2023-2024

« mesures d'HYGIENE »

Assistant dentaire CFC /
Assistante dentaire CFC

Nom candidat-e :

Prénom :

Date d'examen : Prochaine session programmée : samedi 13 avril 2024

| | |
|--|--------------|
| Travaux pratiques (mesures d'hygiène) | / 50 |
| Travaux pratiques (retraitement des dispositifs médicaux) | / 50 |
| Examen théorique | / 53 |
| POINTS TOTAUX | / 153 |

Échelle des notes :

Nombre maximal de points : **153** pointsL'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à **4,0**.

La note finale correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note.

| Note | Points | Points | Points |
|------------|--------|--------|--------|
| 6 | 153 | – | 145.5 |
| 5,5 | 145 | – | 130.5 |
| 5 | 130 | – | 115 |
| 4,5 | 114.5 | – | 99.5 |
| 4 | 99 | – | 84.5 |
| 3,5 | 84 | – | 69 |
| 3 | 68.5 | – | 54 |
| 2,5 | 53.5 | – | 38.5 |
| 2 | 38 | – | 23 |
| 1,5 | 22.5 | – | 8 |
| 1 | 7.5 | – | 0 |

| | | |
|--------------------------|------------------|--------|
| Signatures des experts : | Points obtenus : | Note : |
| | | |